



ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

**PROCEDURE ADAPTEE
(article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)**

CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

(article 38 du D.2016-360)

* * *

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET DUREE DU MARCHÉ.....	3
1-1. Objet du marché	
1-2. Durée du marché	
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 3 : DISPOSITIONS TECHNIQUES.....	3
3-1 Caractéristiques techniques	
3-2 Services annexes demandés	
ARTICLE 4 : PRIX DU MARCHÉ	4
4-1 Contenu du prix	
4-2 Présentation du prix	
4-3 Forme des prix	
ARTICLE 5 : FACTURATION	4
ARTICLE 6 : CLAUSES DIVERSES	4
6-1 Assurances	
6-2 Règlement amiable des différends	
6-3 Tribunal compétent en cas de contentieux	

* * *

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1 Objet du marché

Le présent cahier des charges administratives et techniques (CCAT) concerne le marché public de fourniture d'une tondeuse autoportée neuve destinée à l'entretien des terrains de sports et des espaces verts.

1.2 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour la durée de la livraison et de la garantie contractuelle.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- Le devis descriptif et estimatif détaillé
- Le présent Cahier des Charges Administratives et techniques (CCAT)
- Le mémoire technique permettant de présenter le véhicule proposé, d'apprécier les conditions de livraison et de mise en service du véhicule, les conditions du service après-vente (notamment les modalités de prise en charge du véhicule et le délai d'intervention), ainsi que les références et les services annexes éventuellement proposés par le contractant.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS TECHNIQUES

3-1 Caractéristiques du véhicule

Utilisation	Tonte des stades, terrains de sports, espaces verts Conduite sur route homologuée
Moteur	Puissance 26 CV minimum Diesel Régulateur de vitesse
Direction	Hydrostatique
Transmission	Hydrostatique
Prise de force	Embrayage hydraulique
Bennage	Hydraulique Hauteur 190cm sous panier
Bac de ramassage	Contenance de 650 litres
Coupe	Entraînement des lames par cardan et engrenage Largeur de coupe de 135 cm

3-2 Services annexes demandés

Garantie totale pièces, main d'œuvre et déplacement : 2 ans minimum

ARTICLE 4 : PRIX DU MARCHE

4-1 Contenu du prix

Le prix du marché inclut les frais de livraison, les frais de mise en service, et les frais d'immatriculation.

4-2 Présentation du prix

Le prix du marché doit faire apparaître distinctement :

- Le prix du véhicule hors taxe
- Le taux et le montant de la TVA
- Le prix TTC du véhicule
- Les frais annexes énumérés à l'article 4-1
- Le prix total du marché hors taxe et TTC

4-3 Forme des prix

Le présent marché est conclu à prix ferme et définitif pour la durée du marché.

ARTICLE 5 : FACTURATION

La prestation fera l'objet d'une facturation unique établie après la livraison et après la mise en service du véhicule.

La facture doit présenter le détail et la décomposition du prix tel que défini à l'article 4-2 du présent CCAT.

ARTICLE 6 : CLAUSES DIVERSES

6-1 Assurances

D'une façon générale, le contractant assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlements et normes en vigueur.

Le contractant doit être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile autre que décennale en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de la prestation.

6-2 Règlement amiable des différends

Un règlement amiable sera systématiquement privilégié pour tout différend.

Les parties pourront également recourir au comité consultatif de règlement amiable, conformément à l'article 142 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

6-3 Tribunal compétent en cas de contentieux

A défaut de règlement amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif de Nîmes.

Lu et approuvé par le contractant

A..... le